

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 17 décembre 2014, l'ordonnance suivante :

- C-4.1, o. 065 établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur l'avenue Fairmount Ouest, à l'intersection de la rue Clark,

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 23 décembre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx